



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-01-2026 /

Dossier complet le : 02-02-2026 /

N° d'enregistrement : 012228/KK P

1 Intitulé du projet

Construction sur ancienne carrière d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance égale à 995 kWc sur la commune de Saint-Pierre les Elbeuf dans le département de la Seine-Maritime (76).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

UNITE

Raison sociale

Ingenierie, etudes techniques

N° SIRET

33234670900113

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Maureau

Prénom(s)

Stephane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure De Eau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à revaloriser un terrain dégradé (ancienne carrière datant des années 1960) en accord avec le propriétaire, grâce à la construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 995 kWc. - Le terrain objet de la demande a une surface cadastrale de 20 000 m². - La surface projetée au sol des panneaux est d'environ 4 705,46 m². - Un poste de transformation et de livraison combiné sera implanté sur le site. Son emprise au sol sera de 36 m². - Une citerne incendie sera également implantée pour une surface de 18 m². - Un portail d'accès sera installé en bordure de site au plus proche d'un chemin ou d'une route - Une piste de circulation interne sera mise en place en périphérie de la centrale - Le raccordement électrique sera réalisé sur le poste de Cleon à 100m via une ligne HTA déjà présente. - La puissance installée de la centrale photovoltaïque sera de 995 kWc soit inférieure à 1 MWc. Aucuns travaux de défrichement, ni de démolition ne sont prévus. En fin de vie, la centrale sera entièrement démantelée, le matériel sera en majorité recyclé et le terrain sera remis en état par la société. Il s'agit d'un projet entièrement réversible.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de valoriser un terrain ouvert, impropre à l'agriculture et non exploité pour un autre usage, sans aucun impact polluant direct. Ce terrain est situé sur la commune de Saint-Pierre les Elbeuf dans le département de Seine Maritime (76). Ce terrain était anciennement une carrière. Son propriétaire souhaite donner une seconde vie à ce site, via la centrale construite par UNITE permettra de produire une électricité locale, verte et durable. Par ailleurs, le projet répond aux objectifs nationaux ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables. Il s'inscrit notamment au sein de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la période 2019-2028, qui fixe pour objectif de multiplier par 4 la puissance installée de photovoltaïque, en privilégiant les terrains urbanisés ou dégradés. Il répond également aux objectifs régionaux et locaux des accélérations des énergies renouvelables. En effet, le SCOT de la région Normandie encourage la production d'énergie renouvelable sur son territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier en lui-même est prévu pour une durée de 3 à 4 mois, et ne devrait pas dépasser 6 mois. Le type de structure envisagée permet de s'adapter à l'assiette existante. Les structures préalablement assemblées en usine seront montées sur site. Il s'agit de structures légères montées grâce à des engins de levage répondant aux normes en vigueur et régulièrement entretenus. Elles sont posées sur pieux battus, réduisant ainsi l'emprise au sol et l'anthropisation. Le mode de construction présente peu de nuisance, néanmoins les horaires de chantiers seront définis en bonne intelligence avec les riverains pour limiter au maximum les éventuelles nuisances sonores. Un tri sélectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des déchets de constructions. Ces derniers seront évacués régulièrement vers un centre dédié. Les grandes étapes de travaux seront décomposées comme suit : 1. Débroussaillage éventuel du terrain 2. Pose d'une clôture adaptée pour le passage de petites faunes terrestres. 3. Aménagement de la piste de circulation et réalisation des tranchées. 4. Implantation des pieux battus des structures photovoltaïques (fondations envisagée à ce stade, à confirmer selon étude de sol) 5. Pose des structures et panneaux photovoltaïques 6. Pose et raccordement des onduleurs 7. Pose et mise en service de la citerne incendie 8. Raccordement sur le réseau local de distribution

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un bail emphytéotique sera conclu entre la société UNITE et les propriétaires du terrain à l'obtention des autorisations d'exploiter. La production sera injectée sur le réseau électrique public (national ou local) ou en revente directe à une entreprise locale. La supervision du site sera réalisée à distance. Une maintenance sera réalisée par des techniciens de Unit-e. Elle peut être : - Préventive : environ un passage par mois pour nettoyer et vérifier l'état des modules - Curative : en cas de matériels defectueux (panneaux, câbles, transformateurs ...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement. Le site sera équipé d'un système de télégestion qui permettra le suivi à distance en temps réel de la production. Il sera également équipé de caméras de protection. Les équipes accéderont au terrain avec un véhicule léger. En fin d'exploitation, la centrale photovoltaïque sera démantelée, les panneaux solaires seront récupérés et recyclés selon la réglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux. (Décret numéro 2022-1688 du 26 décembre 2022)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale des panneaux Nombre de panneaux estime Emprise au sol du poste de transformation/livraison Emprise au sol de la citerne incendie Hauteur point bas Hauteur point haut Puissance du projet	(4 705,46, m ²) (1788, modules) (36, m ²) (18, m ²) (1,10, m) (3, m) (995, KWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Zone : No [Naturelle ouverte] - "Les constructions, installations, travaux et ouvrages techniques nécessaires aux services publics ou d'interet collectif, des lors qu'ils sont nécessaires

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche est Le Bosc Tard située a 1527 m de l'emprise du projet. La ZNIEFF de type II la plus proche est Les Terrasses alluviales de la cote Guerard située a 928 m de l'emprise du projet. Cf. Annexe X Source : Geoportail
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Observatoire des Territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : Observatoire des Territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site se situe en dehors d'un parc national, regional, parc naturel marin, reserve naturelle, ou zone de conservation halieutique. Source : Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Source : Georisques
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Source : Geoperso
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Cf Pre-diagnostic en Annexe
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Source : Georisques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source : Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source : Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau + Cart'Eaux.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve à 4 753 m.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Zone Natura 2000 Habitat : Nom : Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime Identifiant : FR2302006 - Distance : 1 585 m Zone Natura 2000 Oiseaux : Nom : Terrasses alluviales de la Seine Identifiant : FR2312003 - Distance : 1 332 m
D'un site classé ?	☐	☒	Titre : Chateau du Parc Commune : Saint-Pierre-les-Elbeuf Statut juridique de l'edifice : propriete privree Precision de la protection : Vieux puits : inscription par arrete du 14 avril 1930 Date et typologie de la protection : 1930/04/14 : inscrit MH Distance : 1 671m

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'eau peut s'ecouler entre les panneaux et s'infiltrer dans le sol, et aucun drainage n'est realise. En effet, un interstice de 2cm est present entre chaque panneau et 3m entre les tables, afin de permettre un ecoulement normal des eaux de pluie. Le projet n'est donc pas de nature a modifier la masse d'eau souterraine, que ce soit en phase travaux ou exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La technique d'ancrage par pieux battus (envisagee a ce stade) induit tres peu de materiaux de terrassement excedentaires en phase de construction. De plus, en fin d'exploitation l'installation est integralement demanteee et les panneaux sont recycles par un organisme agree.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Aucun prelevement de ressource et aucun impact sur les équipements d'assainissement ou eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les eventuelles perturbations ou degradation du milieu naturel pourraient intervenir lors de la phase chantier. Afin d'eviter cela, le planning du chantier sera adapte pour eviter les periodes sensibles pour le milieu naturel. Le site etant une ancienne carriere, il constitue une zone favorable a l'installation de panneaux photovoltaïques. D'autant plus que les arbres et les haies existantes seront
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site est une ancienne carriere, classe en zone naturelle ouverte. La consommation d'espace de cette zone reste neanmoins tres faible (0,8ha).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Source Georisques 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas a moins de 1.5km
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Source Georisques ;
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Un trafic regulier n'aura lieu que lors de la phase chantier, qui durera moins de quatre mois. Il restera par ailleurs limite, dans une proportion qui ne sera pas de nature a impacter les voies de circulation locales. En phase exploitation, la venue des techniciens de Generale du Solaire pour la maintenance n'aura lieu qu'une a deux fois par an, avec un vehicule leger.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les seules nuisances sonores potentielles sont liees a la phase chantier. Elles seront de faible ampleur et auront lieu en periode diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune emission lumineuse. Le chantier se deroulant de jours, aucune installation lumineuse n'est prevue.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Etant donne le caractere ponctuel de la phase travaux, l'impact du projet sur le microclimat local est considere comme negligeable. Le risque lie aux pollutions atmospheriques est juge modere en phase travaux en raison de la taille du chantier et le risque d'envol de poussiere est egalement juge modere. L'impact sur la qualite de l'air est donc considere comme modere. Les impacts sur la qualite de l'air sont juges negligeables en
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Une attention particulière sera portée à la gestion des déchets et à la sensibilisation des entreprises. Un tri sélectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des déchets de constructions. Ces derniers seront évacués régulièrement vers un centre dédié. Lors du démantèlement, toutes les installations seront retirées et transportées jusqu'à leur usine de recyclage respective (sable, techniques, câbles, modules et structures).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site se situe en dehors de zone de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se situant sur une ancienne carrière, il n'y aura pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La taille mesurée de notre projet, ainsi que sa localisation isolée, rend l'impact d'un effet cumulé faible, voire positif en termes d'approvisionnement énergétique du territoire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les investigations de terrain réalisées le 26 novembre 2025 révèlent de faibles enjeux pour la flore et les habitats. À noter néanmoins la présence de deux espèces floristiques exotiques envahissantes. La caractérisation des habitats ne met en évidence aucun habitat d'intérêt communautaire. Concernant les zones humides, les sondages pédologiques n'ont pas révélé leur présence sur la ZIP. Concernant l'avifaune, les prospections ont mis en évidence la présence de 7 espèces avifaunistiques patrimoniales. Ces espèces typiques des milieux ouverts et semi-ouverts exploitent le site comme zone d'hivernage, et pour certaines simplement comme zone de transit. Certaines de ces espèces utilisent probablement également le site comme zone de nidification. D'après les données bibliographiques et la potentialité d'accueil de

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'anticiper la future requalification globale du site et d'intégrer l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés, des préconisations sont proposées ci-après. Limitation du dérangement de la faune en phase travaux Bien que le site s'inscrive dans un contexte urbanisé déjà soumis à des perturbations, les travaux projetés sont susceptibles de générer un dérangement ponctuel supplémentaire, notamment pour les espèces faunistiques présentes sur le site et à proximité. L'avifaune constitue le groupe le plus sensible, le site étant favorable à la nidification. Il est donc recommandé, dans la mesure du possible, de programmer les travaux hors période de reproduction. À défaut, un inventaire préalable et un suivi en phase travaux devront être réalisés par un écologue afin d'identifier d'éventuels nids et de mettre en place un balisage adapté des zones sensibles. Concernant les reptiles, il est préconisé d'intervenir préférentiellement en septembre-octobre, période durant laquelle les individus restent mobiles, limitant ainsi les risques d'impact. Réduction de l'effet barrière des aménagements En cas d'installation de clôtures, celles-ci devront être conçues de manière à permettre la circulation de la petite faune. Un rehaussement d'environ 15 cm ou l'intégration de passages spécifiques est recommandé afin de garantir la continuité écologique, notamment pour les petits mammifères. Gestion des espèces exotiques envahissantes Le relevé floristique a mis en évidence la présence de la Renouée du Japon et du Buddleia de David. Des mesures de gestion adaptées devront être mises en œuvre, en particulier lors du chantier, afin de prévenir leur dissémination, conformément aux préconisations du guide du CBNBL. Maintien des habitats et aménagements favorables Le maintien des strates herbacées et arbustives, basses et hautes, est recommandé.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur une parcelle d'environ 1,6 hectare, correspondant à un terrain issu d'une ancienne carrière, aujourd'hui en friche et partiellement végétalisée. Le site d'implantation du projet (ZIP) s'inscrit dans un contexte marqué par une anthropisation ancienne et des usages passés, limitant les fonctionnalités écologiques structurantes du site. La ZIP et l'aire d'étude immédiate sont situées en dehors de tout zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF, réserves naturelles ou arrêtés de protection). Les zonages environnementaux les plus proches sont localisés à distance et ne présentent pas de lien fonctionnel direct avec la zone de projet, compte tenu de la nature des habitats présents et de la superficie réduite de l'emprise. Les analyses menées au

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Maureau

Prénom Stephane

Qualité du signataire Directeur General

À Lyon

Fait le 20-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)